

Questions et réponses relatives à la demande de propositions 20200094

Question #	Questions Received from Bidders	Responses to Bidders
1	Nos bureaux physiques sont situés à Montréal, à 11 km de ceux de BSIF selon Google Maps. Nous sommes également très proches des principaux grands axes et à 1 minute de la station Du Collège, ce qui fait de notre école un emplacement de choix. Est-ce que nous restons éligibles même si nous dépassons d'1 km le critère décrit à l'O1.4 de la page 19?	<i>Aux termes de la section 2, Méthode de sélection, « Pour être déclarée recevable, une soumission doit satisfaire à tous les critères d'évaluation obligatoires. » Ainsi, le centre de formation doit être situé à moins de dix (10) kilomètres de distance de l'emplacement indiqué dans le critère O1.4.</i>
2	La date de fin d'invitation pour répondre à la DDP est le 21 mai 2020, qui est derrière nous. Pourriez-vous établir une date postérieure à la publication de la DDP ?	<i>La date de clôture a été corrigée. Veuillez vous reporter à la modification n° 001 à la demande de propositions (DP).</i>
3	Dans la partie 4 de la DDP, tableau 3 : R-F (professeur de français), critère technique b (page 30 de 76), l'attribution des points se fait à partir de 48 mois d'expérience, alors que dans le tableau 4 : R-E (professeur d'anglais), critères technique b (page 31 de 76) l'attribution des points se fait à partir de 49 mois d'expérience. La version anglaise de ce même critère (page 28 of 71 in English version) indique 48 mois d'expérience. Pourriez-vous clarifier si l'expérience requise pour les professeurs d'anglais doit être de 48 ou 49 mois ?	<i>La DP a été corrigée de façon à demander 48 mois d'expérience pour obtenir les points. Veuillez vous reporter à la modification n° 001 à la DP.</i>
4	Dans la partie 4 de la DDP, page 34 de 76, Région 3 sur 4-Montreal (Qc), la section 1 du tableau prévoit de la formation linguistique à temps plein pour la première année du contrat. Cette formation à temps plein disparaît des périodes d'option 1, 2, 3 et 4. Cependant dans l'énoncé des travaux, point 4.1, tableau des exigences relatives au type de formation page 52 de 76 indique que des services de formation linguistique individuelle à temps plein sont requis à Montréal. Pourriez-vous clarifier ce point ?	<i>La formation linguistique à temps plein pourrait être requise durant n'importe quelle période d'option exercée dans la région de Montréal. Veuillez vous reporter à la modification n° 001 à la DP.</i>

5	<p>L'adresse du bureau du BSIF à Vancouver diffère à la page 22 de 76 et à la page 55 de 76. Pourriez-vous clarifier l'adresse du bureau de Vancouver ?</p>	<p><i>L'adresse à Vancouver dans la demande de propositions a été corrigée. Veuillez vous reporter à la modification n° 001 à la DP.</i></p>
6	<p>Dans la partie 4 de la DDP, région 4 de 4 Vancouver (C.-B.) le tableau du type de formation précise que la formation pour Vancouver se fera en ligne uniquement. Si tel est le cas, pourriez-vous retirer le critère O1.4 pour la région de Vancouver (page 22 de 76) ? Il ne devrait pas y avoir de besoin de locaux physiques de l'entrepreneur à moins de 10km du bureau du BSIF pour de la formation en ligne.</p>	<p><i>Le critère O1.4 pour la région de Vancouver a été remplacé par le critère coté C2. Veuillez vous reporter à la modification n° 001 à la DP.</i></p>
7	<p>Dans les tableaux de réponse pour l'exigence obligatoire : O2 Ressources proposées (tableau 1 M-F point 5. page 26 de 76 et tableau 2 M-E point 5. page 29 de 76), vous indiquez « Le soumissionnaire doit démontrer que la ressource proposée a acquis au moins quatre ans d'expérience au cours des sept années précédant la date d'émission de la DP dans la prestation en de formation en anglais aux adultes <u>dans un contexte individuel</u>, y compris les services d'évaluation pour déterminer le niveau de compétence de la personne apprenante. L'entrepreneur doit fournir les renseignements suivants sur la façon dont la ressource proposée a acquis l'expérience déclarée a. nom du client ou du ministère et les coordonnées de ces derniers; b. dates de début et de fin de chaque tâche; c. détails au sujet des travaux effectués par la ressource proposée dans le cadre des tâches, y compris les réalisations attendues; d. référence. » Étant donné la nature de la formation linguistique au sein du gouvernement du Canada, certains clients exigent des formations à temps plein ou à temps partiel en formation individuelle, sur des périodes allant de quelques semaines à plusieurs mois. Par conséquent nos ressources enseignantes peuvent être assignées à de</p>	<p><i>Le tableau 1 : M-F et le tableau 2 : M-E ont été corrigés. Veuillez vous reporter à la modification n° 001 à la DP.</i></p>

	<p>nombreux clients au cours d'une même année. Le volume de données pour démontrer la conformité de nos ressources pourrait s'étaler sur des dizaines de pages. Comment souhaitez-vous voir démontrer l'expérience acquise sur 4 à possiblement 7 ans?</p>	
8	<p>Dans les tableaux de réponse pour l'exigence obligatoire : O2 Ressources proposées (tableau 1 M-F points 4d. et 5c. page 26 de 76 et tableau 2 M-E points 4d. et 5c. page 29 de 76), vous utilisez le terme "réalisations attendues" alors que dans la version anglaise de la DDP, le terme est "deliverables" dont le sens est différent. Pouvez-vous préciser ce que vous entendez par "réalisations attendues" ?</p>	<p><i>Le terme générique « réalisations attendues » désigne de manière générale le résultat d'un travail. Il est employé dans l'administration fédérale et est synonyme de livrable, résultat visé, résultat attendu, etc.</i></p>
9	<p>En ce qui concerne l'expérience de travail des professeurs en matière de formation linguistique aux adultes, doit-il s'agir d'une expérience acquise dans le cadre d'un programme de type PFLS et CEWP? Ou peut-il s'agir d'une expérience acquise auprès d'autres clients? Par exemple, la Banque du Canada, le Vérificateur général, la Ville d'Ottawa et la Société canadienne d'hypothèques et de logement.</p>	<p><i>Nous cherchons une expérience en matière de formation linguistique aux adultes et une solide compréhension des normes de qualification du gouvernement fédéral en lien avec les profils linguistiques/langues officielles. Cependant, l'acquisition de l'expérience n'est pas restreinte au PFLS et au CEWP.</i></p> <p><i>Veillez toutefois noter que les soumissionnaires doivent démontrer leur conformité qu'aux exigences techniques décrites à la pièce jointe 1 de la partie 4. La mention du PFKS et du CEWP se trouve dans l'Énoncé des travaux. Par conséquent, elle est liée à l'exécution d'un contrat subséquent.</i></p>